

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Assainissement – Recherche AMO pour engager la procédure : Régie ou DSP

Vu L'article L. 2224-8 du CGCT posant le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement

Le contrat de délégation de Service Public pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif des eaux usées et des boues des deux stations d'épuration (St Etienne et Agnières) liant la commune à la Saur arrive à échéance.

De ce fait une étude comparative des modes de gestion en affermage par DSP ou en régie doit être réalisée par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Afin que le Conseil Municipal puisse statuer sur le mode de gestion pour lancer une consultation pour la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et des boues des stations d'épuration d'Agnières et de St Etienne.

La Majorité du Conseil Municipal souhaiterait qu'une réunion soit organisée afin de comprendre le fonctionnement des stations d'épuration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **REFUSE** de lancer un appel à candidature pour effectuer une étude comparative des modes de gestion des stations d'épuration
- ✓ **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marie-Paule Rogou
Marie-Paule ROGOU

